

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition ItemGuilhiermoz. Enquêtes et procès. | 'L'enquête du pays' \(droit criminel médiéval\).](#)

Guilhiermoz. Enquêtes et procès. | 'L'enquête du pays' (droit criminel médiéval).

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0131

SourceBoite_001-7-chem | Accusation. Inquisition

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Guilhiermoz, Paul](#)

Références bibliographiques[Guilhiermoz, Enquêtes et procès : étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30556544q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Guilhiermoz, Paul (1860-01-21 -- 1860-01-21)

TITRE Enquêtes et procès : étude sur la procédure et le fonctionnement du Parlement au XIVe siècle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1892

EDITEUR Paris : A. Picard , 1892

Guilhemus
Inquisitor - Inquis

"L'enquête du pays" (de criminal /
médicinal)

- A l'époque, c'est l'enquête à laquelle le bourgeois
ou bourgeois était matériellement soumis.

cette enquête (qu'on trouve à l'époque / par exemple) s'est
mise en place en Normandie que en France. c'est elle qui
l'a introduit en Angleterre. a donné naissance aux jurys.

A l'origine caractéristique aussi cette enquête : "rassembler
les éléments de preuve le + variés ; ... former tout un
chaînage de faits de preuve mis ordinairement en liaison les
uns avec les autres ; en induction, en déduction et les raisonnements y
jouent leur rôle" (Zenger - v. Inquisitionen beweisend
deutsche Verhältnisse physisch-karologische Zeit. - Ausd de
Neuer - 21.) : "Génie de l'écriture".

Le Génie ne conduit pas à la jur, mais
non pas sur des faits ou des personnes que leur char
d'objets (c/ de la jur moderne), mais sur des gens
qui ils connaissent à titre de voisin (vicini et circum-
vicini homines, hommes pariter). Le Génie
amène plus non seulement de faits "super iura, consuetu-
dine et bonis" ; "super bonis, consuetudine
et iura", "super bonis iura, morum, regiminis".

- Cette enquête  sur qui au XIII^e s. on soumettait
l'acte qui il le coupable y consentait

2. A ce titre du XIII^e s. est un liber (c/ de l'acte) :
elle permet ~~assez~~ à la cour de prononcer /
condamnation sur le résultat d'une procédure
difficile (mais le coupable y est soumis volontairement)

- en X^{IV}, on veut la voir ordonner de
se quiter de nyi, aller avec cette procureur
du roi, fait mal :

on peut se demander pourquoi, et pourquoi
bon de recevoir ce fait au moment, ou
peut de se servir de enquête ou les autres
ordinaire.

est que dans l'écriture ordinaire le latin
c'est un peu sur de bits articulés; ils se
trouvent et leur que de ce qui est venu
de scientia, et quinze siècles après.

Longue l'information possible avec montre
qu'on se trouve par l'usage de les lettres,
le procureur du roi demandait enquête
~~inquisitoria~~ du nyi.

Il semble [?] qu'il fallait que le procureur
ait accord. Il se fait souvent avec que
il se fait, le procureur du roi conclut
à "messe de l'ordinaire" (avec torture).

n 102-106